



Paris, le 18 mars 2016

/ COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE /

Mesures salariales dans la fonction publique: l'AMF demande à l'État une compensation financière intégrale pour les employeurs locaux

L'AMF a pris acte de la proposition de la ministre de la Fonction publique, Annick GIRARDIN, d'une augmentation du point d'indice de 1,2%.

Tout en reconnaissant la contribution des agents publics à une administration locale de qualité, les maires et présidents d'intercommunalité rappellent que cette mesure devrait coûter près de 650 millions d'euros en année pleine alors que les dotations de l'État connaissent une baisse drastique depuis 2015.

Cette mesure s'ajoute à la réforme PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) dont le coût varie entre 371 millions d'euros (selon l'État) et 1,5 milliard d'euros (selon la Cour des Comptes).

Dans ces conditions, François Baroin, président de l'AMF, et André Laignel, 1^{er} vice-président délégué, réaffirment que le plan triennal de réduction de la DGF doit être stoppé et que le taux de cotisation CNRACL doit baisser dans le cadre du transfert primes/points prévus par le protocole PPCR.

Ils demandent donc au Premier ministre l'ouverture très rapidement d'une négociation globale afin de compenser l'impact financier de ces mesures sur les budgets locaux déjà soumis à de très fortes contraintes.